



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Certifié conforme à l'original produit

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 35 du 26 avril 2024

TEXTE RÉGLEMENTAIRE TEMPORAIRE

Texte 7

AVIS

de recrutement par concours sur épreuves en cours de carrière au grade d'ingénieur dans le corps militaire des ingénieurs des études et techniques de l'armement au titre de l'année 2024.

Du 18 avril 2024

AVIS de recrutement par concours sur épreuves en cours de carrière au grade d'ingénieur dans le corps militaire des ingénieurs des études et techniques de l'armement au titre de l'année 2024.

Du 18 avril 2024

NOR A R M A 2 4 0 0 7 8 8 V

Référence(s) :

Décret n° 2008-944 du 12 septembre 2008 modifié, portant statut particulier du corps des ingénieurs des études et techniques de l'armement (JO n° 216 du 16 septembre 2008, texte n° 26).

Arrêté du 29 juin 2009 modifié relatif au concours sur épreuves pour le recrutement en cours de carrière au grade d'ingénieur des études et techniques de l'armement (JO n° 161 du 14 juillet 2009, texte n° 38).

Arrêté du 18 janvier 2011 modifié fixant les conditions médicales et physiques d'aptitude exigées pour l'admission dans le corps militaire des ingénieurs de l'armement et dans le corps des ingénieurs des études et techniques de l'armement (JO n° 122 du 26 mai 2011, texte n° 4).

Arrêté du 16 février 2024 fixant le nombre de postes offerts au recrutement en 2024 dans les corps des ingénieurs de l'armement et des ingénieurs des études et techniques de l'armement (JO n° 49 du 28 février 2024, texte n° 30).

↳ [Instruction N° 144891/DEF/DGA/DRH/D du 08 juin 2012 relative au concours sur épreuves pour le recrutement en cours de carrière au grade d'ingénieur des études et techniques de l'armement.](#)

Pièce(s) jointe(s) :

Quatre annexes.

Texte(s) abrogé(s) :

↳ [Avis du 07 mars 2023 de recrutement par concours sur épreuves en cours de carrière au grade d'ingénieur dans le corps militaire des ingénieurs des études et techniques de l'armement au titre de l'année 2023.](#)

Référence de publication :

BOC n°35 du 26/4/2024

I. Il est organisé, au titre de l'année **2024**, un concours sur épreuves pour le recrutement en cours de carrière au grade d'ingénieur dans le corps militaire des ingénieurs des études et techniques de l'armement en application des dispositions du décret n° 2008-944 du 12 septembre 2008 modifié, portant statut particulier du corps des ingénieurs des études et techniques de l'armement.

Le nombre de places offertes est défini par arrêté du 16 février 2024 de quatrième référence. Les épreuves écrites d'admissibilité auront lieu les **11 et 12 septembre 2024**. Les épreuves orales d'admission se dérouleront courant **novembre 2024**. L'horaire sera communiqué ultérieurement à chaque candidat admissible.

Les candidats devront satisfaire aux conditions médicales et physiques d'aptitude exigées pour l'admission dans le corps militaire des ingénieurs des études et techniques de l'armement par l'arrêté du 18 janvier 2011 de troisième référence, à la date de dépôt de la candidature ou au plus tard au moment des épreuves orales en cas d'inaptitude temporaire.

Sont autorisés à se présenter à ce concours :

- les officiers subalternes :

- ayant accompli au moins quatre ans de service civil ou militaire dont au moins deux en qualité d'officier ;

- âgés de trente ans au plus (nés à partir du **2 janvier 1994**) ;

- titulaires d'un diplôme d'ingénieur.

- les ingénieurs civils de la défense :

- ayant accompli au moins quatre ans de service civil ou militaire dont au moins deux en qualité d'ingénieur civil de la défense (anciennement ingénieur des études et fabrication) ;

- âgés de trente ans au plus (nés à partir du **2 janvier 1994**) ;

- titulaires d'un diplôme d'ingénieur.

- les sous-officiers ou officiers mariniers :

- ayant accompli au moins quatre ans de service en cette qualité ;
- âgés de trente-cinq ans au plus (nés à partir du **2 janvier 1989**) ;
- titulaires d'un diplôme d'ingénieur.

- les agents civils sur contrat du ministère des armées :

- ayant accompli au moins quatre ans de service en cette qualité ;
- âgés de trente-cinq ans au plus (nés à partir du **2 janvier 1989**) ;
- titulaires d'un diplôme d'ingénieur.

- les techniciens supérieurs d'études et de fabrications du ministère des armées :

- ayant accompli au moins quatre ans de service civil ou militaire dont au moins deux en qualité de technicien supérieur d'études et de fabrications ou de technicien du ministère des armées ;
- âgés de trente-cinq ans au plus (nés à partir du **2 janvier 1989**) ;
- titulaires d'un diplôme d'ingénieur.

Les conditions de diplôme exigées des candidats peuvent être appréciées jusqu'à la date d'intégration dans le corps.

Les conditions d'âge et d'ancienneté de service sont appréciées au **1^{er} janvier 2024**.

L'organisation du concours est fixée par l'arrêté du 29 juin 2009 modifié relatif au concours sur épreuves pour le recrutement en cours de carrière au grade d'ingénieur des études et techniques de l'armement.

Les dossiers de candidature seront établis conformément aux dispositions du point 1. de l'instruction n° 144891 DGA/DRH/D du 8 juin 2012 relative au concours sur épreuves pour le recrutement en cours de carrière au grade d'ingénieur des études et techniques de l'armement.

Les candidats devront transmettre au plus tard le 2 juillet 2024, cachet de la poste faisant foi, la demande d'inscription (annexe I.) accompagnée des annexes II., III. et IV. (avis du second notateur sous pli cacheté) à l'adresse suivante :

Direction générale de l'armement

DRH/SDAF/RGM

60, boulevard du Général Martial Valin

CS 21623

75509 Paris cedex 15

II. L'avis de recrutement par concours sur épreuves en cours de carrière au grade d'ingénieur dans le corps militaire des ingénieurs des études et techniques de l'armement au titre de l'année 2023, du 7 mars 2023 est abrogé.

III. Le présent avis est publié au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre des armées et par délégation :

La directrice des ressources humaines,

Caroline KRYKWINSKI.

Notes

(modifié par rectificatif du 7 juin 2024, publiée au BOC n° 48 du 21 juin 2024).

ANNEXES

ANNEXE I. DEMANDE D'INSCRIPTION.

DEMANDE D'INSCRIPTION.

Je soussigné(e)

demande à être autorisé(e) à prendre part aux épreuves du concours ouvert en

pour le recrutement en cours de carrière au grade d'ingénieur des études et techniques de l'armement.

Fait à _____, le _____
Signature

NOM :	Direction / Service :
Prénom (s) :	Option technique :
Situation familiale :	
Adresse personnelle :	
Affectation (adresse complète du service, n° tél., fax et courriel) :	
Diplômes obtenus :	

ANNEXE II.

FICHE RELATIVE AUX DATES DE NOMINATION DANS LES GRADES SUCCESSIFS ET AUX DATES D'INTERRUPTION DE SERVICE.

FICHE RELATIVE AUX DATES DE NOMINATION DANS LES GRADES SUCCESSIFS ET AUX DATES D'INTERRUPTION DE SERVICE.

NOM :	Direction / Service :
Prénom (s) :	
Corps :	
Grade :	

Grades successifs.	Dates de nomination.	Interruptions de service.	
		Dates de début.	Dates de fin.

Je soussigné,
l'exactitude des renseignements figurant ci-dessus.

certifie sur l'honneur

Date et signature du candidat

Date, cachet et signature de l'autorité
chargée de l'organisation des concours :

ANNEXE III.

RELEVÉ DÉTAILLÉ DES SERVICES EFFECTUÉS DEPUIS L'ENTRÉE AU SERVICE DE L'ÉTAT DANS LE CADRE DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 8. DU DÉCRET N° 2008-944 DU 12 SEPTEMBRE 2008 MODIFIÉ PAR LE DÉCRET N° 2009-1180 DU 5 OCTOBRE 2009 ET LE DÉCRET N° 2011-486 DU 3 MAI 2011.

RELEVÉ DÉTAILLÉ DES SERVICES EFFECTUÉS DEPUIS L'ENTRÉE AU SERVICE DE L'ÉTAT DANS LE CADRE DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 8. DU DÉCRET N° 2008-944 DU 12 SEPTEMBRE 2008 MODIFIÉ PAR LE DÉCRET N° 2009-1180 DU 5 OCTOBRE 2009 ET LE DÉCRET N° 2011-486 DU 3 MAI 2011.

NOM :	Direction / Service :
Prénom(s) :	Préciser le nombre de participations à des concours IETA :
Corps :	
Grade :	

Direction – Établissement – Service.	Fonctions.	Nature des services (description sommaire des missions ou des travaux majeurs conduits ou effectués, encadrement).	Supérieurs hiérarchiques directs.	Dates.	
				de début.	de fin.

ANNEXE IV.

AVIS DU SECOND NOTATEUR.

AVIS DU SECOND NOTATEUR.

NOM, prénom(s), corps et grade du candidat :

NOM, grade, fonction du second notateur :

Appréciation :

Estimez-vous que le candidat est en mesure de devenir un ingénieur de l'armement qui se classera¹ :

- au dessous de la moyenne ? oui - non
- dans la moyenne ? oui - non
- au dessus de la moyenne ? oui - non - éventuellement
- parmi les meilleurs ? oui - non - éventuellement

A _____, le _____
(Date, attache et signature du second notateur)

¹ Rayer la mention inutile.